

RCS : BEAUVAIS

Code greffe : 6001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BEAUVAIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00467

Numéro SIREN : 402 159 883

Nom ou dénomination : FCN ACES

Ce dépôt a été enregistré le 09/01/2024 sous le numéro de dépôt 140

FCN ACES
Société par actions simplifiée
au capital de 202 501,43 €
Siège social : 8 RUE LEONARD DE VINCI, 60000 BEAUVAIS
402 159 883 RCS BEAUVAIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DU PRÉSIDENT
DU 4 DECEMBRE 2023

Le quatre décembre deux mille vingt-trois à 8 heures 45,

Monsieur Jean-François BOUVET,
demeurant 16 Boulevard Jules Ferry, 51160 AVENAY VAL D'OR

agissant en qualité de Président de la société FCN ACES sus-désignée,

Prenant acte de la démission de Madame Odile SOBESKY de son mandat de Directrice Générale à compter du **31 décembre 2023**, nomme en qualité de nouvelle Directrice Générale, sans limitation de durée :

Madame Delphine MAJRI

Née à ST QUENTIN le 28 mai 1979

De nationalité française

Demeurant 18 Rue Saint Just, 60130 CATILLON FUMECHON.

Conformément aux dispositions des statuts, Madame Delphine MAJRI disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Toutefois, Madame Delphine MAJRI ne pourra user des pouvoirs de direction générale que sous les réserves suivantes : **ne pourra sans y avoir été autorisé au préalable par une décision ordinaire des associés : acheter, vendre ou échanger tous immeubles et fonds de commerce, contracter des emprunts pour le compte de la Société autres que les découverts normaux en banque, constituer une hypothèque sur un immeuble social ou un nantissement sur le fonds de commerce, louer, effectuer tous achats ou prendre une quelconque décision dont l'engagement serait supérieur à 50 000 €.**

Madame Delphine MAJRI aura la responsabilité d'assurer le respect de l'ensemble de la réglementation du travail, dans tous ses aspects et, notamment, le bon fonctionnement des institutions représentatives du personnel.

Madame Delphine MAJRI procédera, sous sa responsabilité, aux embauches, au suivi des contrats de travail et aux licenciements nécessaires (ou autres types de rupture de contrat), uniquement sur le site de BEAUVAIS avec l'obligation d'utiliser les compétences techniques mises à sa disposition à la Direction Générale de la société FCN.

Toutefois, pour toute embauche d'un personnel d'un niveau hiérarchique correspondant au coefficient I40 (EC diplômé), ou pour toute rupture du contrat de travail d'un cadre, d'un Expert-Comptable signataire/Commissaire aux Comptes, Madame Delphine MAJRI devra obtenir l'autorisation préalable du Président.

Madame Delphine MAJRI, pour le site de BEAUVAIS :

- assurera le respect de la réglementation relative à l'hygiène et la sécurité dans tous ses aspects, à savoir notamment :
- la conception des mesures d'hygiène et de sécurité collectives ou individuelles ;
- la mise en place, le maintien, l'entretien, l'utilisation et le contrôle de ces mesures ;
- l'acquisition et le maintien en bon état d'utilisation et en conformité avec la réglementation de l'ensemble du matériel utilisé par le personnel ;
- le suivi et la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Dans ce cadre, Madame Delphine MAJRI aura pour mission d'appliquer et de faire appliquer les mesures de protection et de salubrité.

Madame Delphine MAJRI devra, en outre, faire afficher sur les emplacements de travail, lorsque cela est nécessaire, les consignes de sécurité propres à chaque travail, chaque appareil ou chaque poste.

Madame Delphine MAJRI devra, enfin, faire observer les consignes de sécurité au moyen de l'ensemble des mesures pouvant aller de l'avertissement au licenciement, étant ici expressément noté que Madame Delphine MAJRI devra appliquer rigoureusement la réglementation en cette matière.

Madame Delphine MAJRI a, à raison de la nature et du nombre des mesures à prendre, la faculté de subdéléguer, dans les mêmes termes, les pouvoirs nécessaires à celui, celle ou ceux de ses subordonnés dont ils ont reconnu l'autorité, les qualités et la compétence les qualifiant pour recevoir semblable délégation.

Madame Delphine MAJRI mettra à sa disposition les moyens nécessaires à l'accomplissement de la mission qu'il lui confèrera.

Cette délégation devra être donnée par écrit, en y annexant copie de la présente note.

Madame Delphine MAJRI devra enfin informer le Président de toutes les difficultés rencontrées dans l'exécution de la mission.

Elle ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Madame Delphine MAJRI ainsi nommée accepte les fonctions de Directrice Générale et déclare, en ce qui la concerne, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, la Directrice Générale démissionnaire et la nouvelle Directrice Générale.

Jean-François BOUVET

Président

Odile SOBESKY

Directrice Générale démissionnaire au 31/12/2023

Delphine MAJRI

Accepte les fonctions de Directrice Générale à compter du 31/12/2023